

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 516 Attribution de la dénomination Jacqueline de Romilly à la bibliothèque Porte Montmartre (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de la dénomination Jacqueline de Romilly à la bibliothèque Porte Montmartre (18e) ;

Vu l'avis du conseil du 18 e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination Jacqueline de Romilly est attribuée à la bibliothèque Porte Montmartre située 18, avenue de la Porte Montmartre (18e).